AVIS N°2023-27 DU CSRPN OCCITANIE RELATIF À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LA RNR CONFLUENCE GARONNE-ARIÈGE POUR LA RÉFECTION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE RTE DE 63 KV MONTLAUR-PORTET & BORDIÈRES-MONTLAUR (31)

Vu la demande de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, auprès de la Région Occitanie, dans la RNR Confluence Garonne-Ariège, dans le cadre du projet de sécurisation mécanique, réhabilitation et maintien en conformité de la ligne électrique RTE de 63 kV Montlaur-Portet & Bordières-Montlaur.

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu la consultation électronique du CSRPN du 27 octobre au 7 novembre 2023 inclus,

Vu le vote électronique du CSRPN du 8 au 10 novembre 2023 inclus,

Considérant :

- que le projet est parfaitement justifié dans la mesure où il permet la sécurisation de la ligne électrique de 63 KV desservant un bassin de vie important, à l'est de l'agglomération toulousaine.
- que les incidences sur la faune de la réserve sont bien décrites.
- que certaines mesures, d'ordre spatial (accès, tassement) et temporel (hors période de dérangement maximal de faune) sont clairement mentionnées, avec le contrôle d'un écologue.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable sur ces travaux, sous réserve :

- de fournir une description plus complète du démantèlement du socle du pylône 14, et de l'emprise au sol du nouveau pylône,
- de s'assurer de l'absence d'ornière au niveau des pistes après le passage des engins.

Est également préconisée :

- la remise en état du site et démantèlement de la piste d'accès au pylône 13, afin de ne pas générer un nouvel accès à la RNR pour la fréquentation du site.

Toulouse, le 10 novembre 2023

La présidente du CSRPN Occitanie